

**ARRETE N°2026 – PG – 038**

**Instituant la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des votes pour l'élection du Conseil d'administration du Centre de gestion de la FPT d'Eure-et-Loir Elections 2026**

**LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE-ET-LOIR**

- Vu le code général de la fonction publique
- Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu les arrêtés n°2026-PG-26 du 31 mars 2026 et n°2026-PG-35 du 21 avril 2026 fixant les modalités d'organisation des élections au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Il est institué au siège du Centre de gestion, 9 rue Jean PERRIN 28 600 LUISANT, une commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des votes, pour l'élection du Conseil d'administration du Centre de gestion. La commission sera compétente pour statuer sur les scrutins de chacun des trois collèges concernés par une élection.

**ARTICLE 2 :** La commission est chargée de

- statuer sur les réclamations relatives à la liste électorale,
- et recenser et dépouiller les bulletins de vote pour le scrutin relatif à chaque collège. Elle statuera sur les réclamations relatives à la liste électorale..

**ARTICLE 3 :** La commission sera composée de 5 membres titulaires, en plus de son président :

**Représentants les communes (maire ou adjoint):**

- Jacky GAULLIER, Maire de Saint-Georges-sur-Eure – titulaire ;
- Jean-Michel PLAULT, Maire de Sours – titulaire ;
- Catherine SCLAVON, Maire de Berchères-les-Pierres – suppléant ;
- Olivier SOUFFLET, Maire de Thivars – suppléant ;

**Représentants les établissements publics de coopération intercommunale locaux ( président ou vice-président):**

- Jean-Luc DUCERF, Vice-président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France – Titulaire ;
- Benjamin BEYSSAC, Vice-Président de Chartes Métropole – titulaire ;
- Hervé BUISSON, vice-président de la communauté de communes entre Beauce et perche – suppléant ;
- Evelyne DELAPLACE, Vice-président de l'Agglo du Pays de Dreux – suppléant ;

**Fonctionnaires :**

- Françoise TOLLIER – Directrice des relations avec les collectivités locales –Préfecture d'Eure-et-Loir, titulaire ;
- Marie GAILLARD – Cheffe du Bureau de la légalité et des élections –Préfecture d'Eure-et-Loir, suppléant.

**ARTICLE 4 :** La commission sera présidée par Monsieur Bertrand MASSOT, Président du Centre de Gestion de la FPT d'Eure-et-Loir, ou son suppléant Madame BOUILLARD, 1ère Vice-Présidente au Centre de gestion.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 028-282800374-20260504-2026\_PG\_038-AR

Reçu en préfecture

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de Département  
locaux et sur le site internet du Centre de Gestion.

Le Président, le 4 mai 2026

Bertrand MASSOT



La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Par un affichage ..... 5 MAI 2026

Par la transmission eu contrôle de légalité le ..... - 5 MAI 2026

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).